

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 6 AOÛT 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi Six du mois d'Août à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Josy LAQUITAINE – Mme Marguerite MURAT – M. Jules FRAIR – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Mévice VÉRITÉ – Marie-Renée ADÉLAÏDE – MM. Sébastien THOMAS – Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – M. Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Sandra MOLIA (Excusée ; pouvoir donné au maire) – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON (Excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – MM. David LUTIN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
.....

**PROJET D'ACQUISITION
"BIEN LIRE DANS MA VILLE"
-
DEMANDE DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À LA
DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES DE GUADELOUPE**

CM-2020-3S-DACP-25

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 26 mars 2019 relative au concours particulier aux bibliothèques ;

Vu la charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991 ;

Vu le courrier du 24 juin 2020 du ministère de la Culture /DGMIC aux DRAC/DAC ;

Considérant que la démocratisation de la culture et le développement de la lecture publique sont des objectifs prioritaires pour la Ville ;

Considérant que l'offre du ministère de la Culture apparaît comme une opportunité d'anticiper l'acquisition de nouvelles collections ;

Considérant que cette aide exceptionnelle permettra de renouveler l'offre régulière de la bibliothèque ;

Considérant que la lecture est une compétence essentielle pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver la participation de la Ville au projet « *Bien lire dans ma ville* ».

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet ci-après :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses (hors taxes)	Montants
Acquisitions imprimés, (création de malles-lecture, d'un fonds thématique, lecture et handicap)	76 000,00 €
Acquisitions multimédias	5000,00 €
Acquisitions numériques (réduire la fracture numérique)	7000,00 €
TOTAL DEPENSES	88 000,00 €
Recettes	Montants
DGD 2020	70 400,00 €
VILLE	17 600, 00 €
TOTAL RECETTES	88 000,00 €

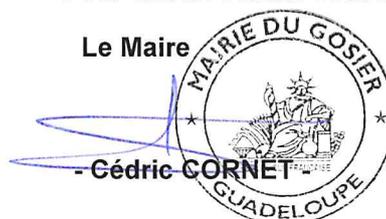
Article 3 : De donner tout pouvoir au maire pour l'exécution de cette affaire et notamment de solliciter les partenaires financiers.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
17 AOUT 2020
Et publication ou notification
le
17 AOUT 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 6 août 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Projet d'acquisition "bien lire dans ma Ville"; - Demande de subvention exceptionnelle à la direction des affaires culturelles de Guadeloupe

Date de transmission de l'acte : 17/08/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 17/08/2020

Numéro de l'acte : CM20203SDACP25 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20200806-CM20203SDACP25-AR

Date de décision : 06/08/2020

Acte transmis par : Cathy TONTON

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres